

sources de l'époque (M. Pepin) a proposé aux provinces que le gouvernement fédéral approuve la création d'un comité consultatif national de la lutte contre la pollution de l'eau, au sein duquel seraient représentés le gouvernement fédéral, les provinces et les universités. Le comité en question devait notamment faire des études sur les différents aspects de la pollution de l'eau, comme les objectifs régionaux et nationaux en ce qui concerne la qualité des eaux le coût de la pollution et les avantages pouvant découler de la lutte contre la pollution. Récemment, le mandat du comité a été amplifié pour s'étendre à la pollution de l'air et du sol, aussi bien qu'à la pollution de l'eau.

Notre proposition comprenait une offre de financer le comité et de le pourvoir d'un secrétariat. Même si la majorité des provinces semblaient en faveur de la proposition, d'autres s'y opposaient. Nous regrettons vivement cette impasse, car elle ferme une avenue à une action conjointe.

Nous avons réussi à élaborer un vaste programme de recherche à l'extérieur du gouvernement. En 1967, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources lançait un programme de subventions pour appuyer la recherche sur les ressources hydrauliques dans les universités canadiennes. Le programme prévoyait notamment l'affectation de fonds en vue de l'expansion de la recherche sur les eaux, l'approfondissement du savoir et des connaissances spécialisées sur les problèmes relatifs à l'eau chez le personnel et les facultés universitaires, ainsi que la multiplication des occasions pour les diplômés d'entreprendre des travaux dans ce domaine en vue d'accroître le nombre des spécialistes disponibles.

À l'automne de 1967, pour mieux appliquer le programme, nous avons établi, par décret du conseil, un comité consultatif national de recherche sur les ressources hydrauliques, dont les trois tâches principales consistaient à faire connaître au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources les besoins et les priorités en matière de recherche, à faciliter la coordination des recherches sur les ressources hydrauliques et à étudier les demandes de subventions adressées au ministère, tout en y ajoutant ses propres recommandations.

Depuis mars 1968, on a réparti entre 23 universités une somme de \$800,000 aux termes du programme de subventions à la recherche, \$600,000 pour les sciences naturelles, et \$200,000 pour les sciences sociales. On estime qu'environ 60 ou 70 p. 100 des subventions versées jusqu'à maintenant se rapportent directement ou indirectement à la pollution.

Le plus grand défi à la coopération fédérale-provinciale se situe au niveau de l'action

de la planification et de l'application concrète des programmes de gestion des ressources hydrauliques. Je suis convaincu que le grand public n'excusera pas l'inertie attribuable aux conflits de juridiction entre les gouvernements fédéral ou provinciaux. Il réclame des mesures.

Conscients du besoin d'une planification et de mesures complètes et en prévision de la loi sur les ressources hydrauliques du Canada, nous avons offert aux provinces un programme coopératif spécial. Il y a deux ans, en mai 1967, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a informé les provinces que le gouvernement fédéral était disposé à se joindre à une ou quelques provinces dans chaque région du pays pour entreprendre des études pilotes en planification intégrale du bassin fluvial. Je dois avouer que nous n'avons pu convaincre le Québec ou l'Ontario à discuter de planification conjointe au sujet de la rivière Outaouais. Les propos du nouveau ministre ontarien de l'Énergie et de la Gestion des ressources qu'ont rapportés les journaux dernièrement me donnent cependant confiance. J'ai espoir que les pourparlers avec l'Ontario et le Québec reprendront bientôt.

Des progrès ont été réalisés ailleurs, et nous sommes en train de négocier des ententes avec la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et le Nouveau-Brunswick. Je compte que ces ententes seront conclues bientôt, dans les prochains mois. Le problème fondamental dans chacun de ces bassins hydrographiques est la qualité de l'eau. Nous voulons vraiment nous mettre à l'œuvre, de concert avec les provinces, afin d'améliorer la qualité de l'eau et d'élaborer des plans d'ensemble à long terme pour mettre leurs ressources hydrauliques en valeur.

En attendant d'amorcer ces études, de concert avec les provinces le ministère poursuit plusieurs études fondamentales en vue d'acquérir une meilleure connaissance des répercussions sociales et économiques de la pollution de l'eau, d'élaborer un ordre de priorité pour les mesures fédérales et de découvrir des moyens perfectionnés qui permettront d'organiser la lutte contre la pollution sous l'angle institutionnel et économique.

Donc, contrairement à l'énoncé de la motion, monsieur l'Orateur, un programme fort utile fait des progrès sur tous les fronts. Toutefois, nous ne nous sommes pas engagés dans des dépenses d'argent effrénées ou de programmes spéciaux. Nous travaillons vers la réalisation d'un programme fédéral-provincial coordonné et coopératif.

Les programmes visant la qualité de l'eau constituent une partie intégrante du processus de recherche en matière de ressources en eaux, de planification, de mise au point et de